



Regroupement familial pour une maman

Par **salwa**, le **28/10/2008** à **11:33**

Bonjour,

je souhaiterai avoir quelques informations car je ne sais plus où me tourner.

Je suis mariée avec un marocain, il a la nationalité française depuis un bon moment, environ 2ans 1/2, il travaille avec un CDI depuis deux ans, je suis en CDI depuis 1 an, nous avons un logement et aucun souci particulier en finances.

Nous souhaiterions de tout coeur, faire venir sa maman qui est au Maroc, à Casablanca, il est son seul enfant donc ne peut compter que sur lui. Elle est divorcée donc pas d'attache. Nos enfants la réclament sans cesse. Elle est sans ressource, elle vit avec les 130 euros que nous lui envoyons chaque mois par Western Union. Elle n'a pas de famille, elle est toute seule, fait une dépression suite à sa solitude et sa santé se dégrade puisqu'elle n'a pas assez de finances pour se soigner. Cet été nous sommes descendus et avons fait une demande de visa court séjour avec ascendant français. Ils n'ont pas pris tous les documents demandés et fournis et de ce fait le visa a été refusé (sans donné de motifs). Vers qui doit-on se tourner ? Doit-on prendre un avocat ? Doit-on demander un visa ascendant français ou faire un regroupement familial ?

S'il vous plaît, aidez nous car nous sommes désespérés.

Cordialement